

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2272

Edition du
03 février 2020

DANS CE NUMÉRO

Délocaliser les mesures de réduction du CO2 ne résout pas tous les problèmes

(Jean-Daniel Delley)

La loi sur le CO2 revient devant le Parlement

Egalité: la course d'obstacles des femmes à travers les institutions (Danielle Axelroud Buchmann)

Sarah Kiani, «De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975 – 1995)», Ed. Antipodes, Lausanne, 2019, 286 pages

Le flipper, dernier maillon de l'ancien monde analogique (Joëlle Kuntz)

L'évolution qui va du baby-foot à Space Invaders racontée par Alessandro Baricco

Appel d'offres pour l'animation de la rédaction et le secrétariat d'édition de notre publication (Rédaction)

A temps partiel, une chance unique de contribuer à façonner l'avenir de DP

Délocaliser les mesures de réduction du CO2 ne résout pas tous les problèmes

La loi sur le CO2 revient devant le Parlement

Jean-Daniel Delley - 29 janvier 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36029>

A première vue, le mécanisme paraît obéir à une logique imparable. Les émissions de CO₂ et le réchauffement climatique qu'elles provoquent constituent un problème global. Peu importe le lieu où ces émissions sont produites; la hausse des températures se fait sentir sur la planète tout entière. Dès lors le bon sens économique devrait nous conduire à financer des mesures de réduction des émissions là où elles sont les moins coûteuses.

Ce raisonnement occupe une place de choix dans le débat sur la révision de la loi fédérale sur le CO₂. En adhérant à l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire de 50% ses émissions d'ici 2030. Dans son [projet](#) de décembre 2017, le Conseil fédéral proposait de réaliser 60% de cette réduction en Suisse et le solde par des projets à l'étranger. Un an plus tard, le Conseil national a décidé de supprimer cette référence et de laisser ouvertes toutes les possibilités.

L'opposition conjuguée de la gauche, favorable à cette référence, et de l'UDC, réfractaire à toute régulation efficace, a conduit au rejet du projet. Le Conseil des Etats, par contre, a confirmé la référence proposée par le gouvernement. Le Conseil

national se penchera à nouveau sur le dossier au cours de la session de mars prochain. La Chambre du peuple restera-t-elle sensible à ce bon sens économique apparent ou entendra-t-elle enfin les arguments de raison plaidant en faveur d'une réduction des émissions prioritairement «à domicile»?

Mesures de compensation inefficaces

Le bon sens ne fait pas toujours bon ménage avec la raison. Les mesures de compensation réalisées à l'étranger ne remplissent pas suffisamment les conditions de qualité indispensables à une réduction effective des émissions. Les effets d'aubaine - la mesure aurait été effectuée même sans financement extérieur - et la double imputation de l'impact de la mesure - la réduction comptabilisée à la fois par le pays bénéficiaire et le pays payeur - ne sont pas rares. Deux études, l'une réalisée par [l'Institut de l'environnement de Stockholm](#) en 2015, l'autre mandatée par [l'Union européenne](#) en 2016 pointent la quasi-absence d'effets sur les émissions. Comme les Etats liés par l'Accord de Paris n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur une validation des projets de compensation, l'attestation

de la qualité de ces derniers reste problématique.

En outre cette pratique consistant à réduire les émissions en investissant à l'étranger pourrait rapidement perdre de son attractivité financière. En effet, tous les pays s'étant engagés à réduire leurs émissions, ils vont d'abord concentrer leurs efforts sur les projets les plus avantageux, laissant les plus coûteux à l'échange compensatoire. Par ailleurs, pour atteindre leurs objectifs, ils n'ont pas intérêt à terme à vendre à d'autres des droits d'émissions dont la réduction ne leur est pas imputée.

Efforts à l'interne plus efficaces

Du point de vue de l'économie nationale, tabler sur des mesures de compensation à l'étranger revient à minimiser les efforts à l'interne. Or une politique active de réduction des émissions stimule l'innovation technologique, les investissements et la création d'emplois.

Etrangement, la Suisse est l'un des rares pays développés à miser sur les mesures de compensation. Il faut y voir l'influence des pétroliers et des importateurs de voitures qui, en 2005 déjà, ont réussi à

écarter une taxe CO₂ sur les carburants au profit du [centime climatique](#) - en réalité 1,5 centime - prélevé par eux sur chaque litre d'essence et de diesel au profit de mesures compensatoires. Ce même [lobby](#) milite pour le maintien de ce système qui lui permet de prétendre contribuer à la politique climatique sans [modification des comportements](#): finanças des mesures de compensation,

principalement à l'étranger, pour ne toucher qu'à la marge les émissions du parc automobile indigène. Faut-il dès lors s'étonner que les émissions du trafic routier augmentent régulièrement, alors que l'objectif de la Confédération vise une réduction de 10%?

Toutes les études disponibles, y compris [celles commandées](#)

[par la Confédération](#), concluent à l'efficacité d'une taxe d'incitation sur le CO₂, entièrement redistribuée à la population et donc socialement plus juste que le centime climatique. Une taxe qui toucherait certes les intérêts de l'industrie pétrolière et des vendeurs de voitures, des intérêts visiblement plus importants aux yeux des politiques que la protection du climat.

Egalité: la course d'obstacles des femmes à travers les institutions

Sarah Kiani, «De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975 – 1995)», Ed. Antipodes, Lausanne, 2019, 286 pages

Danielle Axelroud Buchmann - 31 janvier 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36035>

[Sarah Kiani](#) analyse en détail les développements qui ont mené de l'idée d'un article constitutionnel sur l'égalité entre les sexes (1975) à sa concrétisation au travers de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (1995).

En Suisse comme ailleurs, les revendications féministes plongent toutefois leurs racines jusque dans le 19^e siècle. Dans une première partie, l'auteure retrace l'histoire des mouvements de femmes depuis la création des premières associations féministes, en passant par l'avènement du suffrage féminin.

Un tournant pour les femmes

Refusé dans les urnes en 1959, le suffrage féminin au niveau fédéral est [adopté](#) en votation le 7 février 1971. C'est un tournant pour les femmes; et elles n'ont pas seulement gagné le droit de vote, mais aussi celui de lancer des initiatives populaires.

Durant la même période, dans la mouvance de 1968, apparaît un tout nouveau mouvement de femmes, organisé sur un mode informel, qui se développe de manière un peu sauvage, complètement en dehors des institutions. Elles dénoncent l'oppression du patriarcat et

scandent un slogan nouveau: «*Le personnel est politique!*» Les questions liées au corps, à la sexualité, au droit à l'avortement occupent une place centrale.

C'est une période intense, où les divers mouvements de femmes se rencontrent, se heurtent, apprennent à se connaître. Des idées nouvelles, des conceptions autres du vivre ensemble entre femmes et hommes se font jour. Le livre montre la pluralité et la fluidité des formes que prennent les luttes des femmes, entre les tendances principales et à l'intérieur des divers groupes. Malgré les innombrables différences, il est fascinant de voir comment les femmes

parviennent à s'entendre et à unir leurs forces.

En 1975 donc, le 4e Congrès suisse des intérêts féminins décide de lancer une [initiative](#) pour ancrer dans la Constitution le principe d'égalité entre hommes et femmes.

L'air du temps, la Suisse dans le contexte international

L'article constitutionnel pour l'égalité (1981), et plus tard la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ([LEg](#), 1995), ne doivent pas uniquement leur succès au *lobbying* des mouvements féminins, mais également au contexte international du moment.

Il faut dire que la Suisse se trouve sous pression. En 1974, le gouvernement suisse peut enfin signer la [Convention](#) des droits de l'homme du Conseil de l'Europe - puisque désormais les femmes jouissent du droit de vote. L'Onu proclame 1975 «*Année de la femme*». En France, la loi Veil autorise l'avortement.

Dans le même mouvement, un comité des ministres du Conseil de l'Europe est fondé dans le but «*d'inventorier les domaines où une action de l'Organisation pourrait être entreprise afin de supprimer les obstacles à l'égalité effective de l'homme et de la femme*». En 1979, l'Assemblée générale de l'Onu adopte la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes. En comparaison internationale, la Suisse ne s'illustre pas par sa modernité. Or, le gouvernement suisse cherche une meilleure intégration européenne.

Dans les années 1990, l'économie est en crise: l'augmentation du chômage se conjugue avec une pénurie de personnel qualifié. La main-d'œuvre étrangère, de plus en plus réglementée, n'y suffit plus. Il ne reste plus qu'à motiver les femmes bien formées à entrer dans le marché du travail.

L'article constitutionnel et la loi sur l'égalité

Le suffrage féminin, c'était somme toute très simple. L'égalité, c'est autre chose. En effet, l'initiative de 1975 ne se borne pas à demander l'égalité de droit ou l'égalité salariale. Elle vise les mêmes droits et les mêmes devoirs des conjoints au sein de la famille. Les fondements de la société vont en être ébranlés. L'auteure récolte dans les débats des perles succulentes, par exemple: «*Il faut prendre en compte que la majorité des femmes vont délaissier leurs obligations familiales au profit du travail salarié. Leur fuite des obligations parfois épuisantes du foyer dans des activités hors de la maison sera constitutionnellement justifiée.*»

L'initiative exige l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation, de formation professionnelle et

d'accès à l'emploi. La Confédération disposerait d'un délai de cinq ans pour la concrétiser.

Le débat est chaud. Finalement, un [contre-projet](#) moins ambitieux est accepté le 14 juin 1981 à une [large majorité](#) du peuple et des cantons.

Mais si l'article constitutionnel permet une application directe en matière d'égalité des salaires, il ne procure aux femmes aucune protection en cas de licenciement, ni ne les décharge du fardeau de la preuve.

Une loi doit donc concrétiser le principe constitutionnel. Un postulat déposé par Yvette Jaggi (PS/VD) débouche sur la création d'un groupe de travail sur les inégalités salariales, et en 1988 sur un premier rapport sur l'égalité des salaires. C'est la première fois que des chiffres sont publiés sur cette question.

La loi sur l'égalité concerne uniquement le monde du travail, plus précisément, le travail salarié. Petite concession: la création du Bureau fédéral de l'égalité, qui doit s'employer à éliminer toute forme de discrimination, directe ou indirecte, dans tous les domaines. Toutefois, les programmes d'encouragement dont il doit contrôler la mise en œuvre et les aides financières qu'il doit traiter concernent uniquement la vie professionnelle des femmes.

L'envers de la médaille

Les années 1980-1990 ont vu des progrès notables en matière d'égalité: le nouveau droit matrimonial, la loi sur l'égalité, en matière d'AVS la rente individuelle, le *splitting*, les bonifications pour tâches éducatives et d'assistance. A côté d'une élévation de l'âge de la retraite des femmes, la 10e révision de l'AVS prévoyait de réelles compensations qui ont sensiblement amélioré leur vie.

Malheureusement, le principe d'égalité est régulièrement invoqué pour infliger aux femmes de nouvelles obligations - ou tout au moins pour tenter de le faire. Le service militaire: les femmes devraient alors *«assumer les rôles d'infirmières, de soignantes, et de femmes de ménage de la nation pendant que ces messieurs devraient*

héroïquement nous protéger avec leurs fusils. Un partage des rôles flexibles!» (Ofra, 1981, citée par l'auteure) En 1990, le principe d'égalité ouvre le débat sur la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes.

Le principe d'égalité est aujourd'hui, une fois de plus, mis à contribution pour justifier l'harmonisation de l'âge de la retraite entre femmes et hommes. Or, la récente révision de la LEg sur le contrôle de l'égalité de rémunération, ou l'introduction des seuils de représentation des sexes dans les conseils d'administration et les directions des grandes entreprises, ne représentent que des pas de fourmis en matière d'égalité. L'égalité de fait, pourtant expressément mentionnée dans l'article

constitutionnel, reste une vision de l'esprit. Depuis des années, il n'y a dans la pratique aucune avancée significative qui puisse justifier ce nouveau sacrifice que l'on demande aux femmes au nom de l'égalité des droits.

Et à l'avenir

En 1975, l'idée de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines était révolutionnaire. Elle l'est aujourd'hui encore - il faut voir les résistances rencontrées par les deux minuscules avancées citées ci-dessus.

Pour réaliser l'égalité de fait, il est indispensable de ne pas la confiner à une sphère privée qui échapperait ainsi à l'action du législateur. Les femmes vont continuer à lutter pour rendre visible leur vie invisible.

Le flipper, dernier maillon de l'ancien monde analogique

L'évolution qui va du baby-foot à Space Invaders racontée par Alessandro Baricco

Joëlle Kuntz - 02 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36041>

Jacques Guyaz a vanté ici même les bonheurs du flipper ([DP 2270](#)), retrouvé au Musée national à Zurich.

Ajoutons-y, avec la même délectation, les propos d'un autre adepte du flipper, le romancier italien Alessandro Baricco, auteur d'un essai sur l'histoire du numérique, [The Game](#). Il ressort de ce délicieux

ouvrage que le flipper est bien plus qu'un jeu: l'étape centrale de la séquence évolutive des jeux qui va du baby-foot (football de table) à Space Invaders.

Qui dit jeux dit jeux du cerveau, représentations particulières de l'espace et du temps. Le numérique est entré en nous par les jeux. Baricco ne

le précise pas mais il est surtout entré dans les garçons, les filles jouant beaucoup moins au baby-foot, au flipper et à Space Invaders. Laissons cependant ce détail civilisationnel pour une autre fois.

Au baby-foot, dit Baricco, on sent les coups dans la paume de la main, les bruits sont

naturels, ils viennent de la mécanique des choses, tout est très réel, la balle existe vraiment, on lutte physiquement, on bouge, on transpire.

Le flipper, quand il arrive dans les bars, offre une tout autre expérience: le jeu est sous verre, les sons sont reproduits, électriques, la distance avec la balle augmente, tout est concentré sur deux touches, ce qui donne de la balle une sensation vague, comme une semi-perception. Le geste des mains qui, au baby-foot, pouvait passer par toutes les vitesses possibles et toutes les nuances de contrôle, se résume ici au travail de deux doigts dont les options sont limitées et réservées aux joueurs les plus doués. Quant au corps, il assiste presque à la scène, comme expulsé. Ne subsiste qu'un léger mouvement du bassin pour dévier la course de la balle.

Ce reste de corps disparaît complètement avec Space Invaders. Dans ce jeu vidéo plutôt niais qui consiste à tirer sur des extraterrestres tombant du ciel, il n'y a presque plus rien de physique, au sens littéral du terme. L'écran, qui n'existait pas au baby-foot et qui, au flipper, servait à compter les points, a désormais tout dévoré: il est devenu le terrain de jeu. Tout est immatériel, graphique, indirect. Ce que le joueur

éprouve, c'est l'absence de frottement, la douceur de la surface de jeu, la légèreté du geste, le flux presque liquide des ordres et des décisions, la possibilité d'une concentration presque totale, la vitesse des événements.

Ayant décrit Space Invaders, Baricco propose de revenir au baby-foot et au flipper: «*Sentez-vous la migration?*», demande-t-il. Tous ces détails qui ont glissé d'une partie du paysage à l'autre et même vos compétences, votre potentiel, vos sensations qui ont changé de place?

«Ce que vous sentez, affirme-t-il, c'est le type de flux qui caractérise le passage de l'analogique au numérique. Vous appuyez sur le nerf principal de la révolution que nous menons. Son mouvement de base. Son secret presque.»

Un bon romancier est un bon observateur. L'auteur de *Soie*, d'une quinzaine d'autres romans et essais et, dernièrement, de *La jeune épouse*, a observé ceci: comparé au flipper et autre baby-foot, Space Invaders a inauguré la révolution de notre posture physique et mentale. Celle-ci se résume à: un homme, un clavier, un écran. C'est l'une des positions dans laquelle nous passons le plus de temps, la posture par excellence du numérique.

Dans les années 1980, quand des millions de garçons s'amusaient à tuer les extraterrestres, les premiers ordinateurs personnels faisaient leur apparition. Le premier Mac, dont Baricco dit qu'il est à Space Invaders «*ce qu'une cathédrale est à une chapelle votive*», date de 1984. La PlayStation arriva dans les années 1990 et le smartphone se répandit dès le milieu des années 2000.

Le baby-foot ne servait qu'à jouer au baby-foot, rien ne pouvait y être changé sauf la couleur des maillots des footballeurs. Le flipper pouvait être décoré différemment, la circulation de la boule compliquée par la création d'obstacles mais sans plus, c'était toujours la même chose, la boule rebondissait et redescendait. «*A l'inverse, l'horrible armoire de Space Invaders renfermait des possibilités infinies. Une fois qu'on avait adopté la posture homme-clavier-écran, le reste n'avait plus de frontière: à l'intérieur, il y avait tous les jeux du monde, il suffisait de changer la carte.*»

J'écris ce papier dans la posture numérique de base, femme-clavier-écran. J'ai été numérisée. Alessandro Baricco m'explique comment ça s'est fait. Je lui en rends grâce, bien que je n'aie jamais joué ni au baby-foot, ni au flipper, ni à Space Invaders.

Appel d'offres pour l'animation de la rédaction et le secrétariat d'édition de notre publication

A temps partiel, une chance unique de contribuer à façonner l'avenir de DP

Rédaction - 03 février 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36044>

Jeune sexagénaire en 2023, DP est avant tout réalisé par un réseau de volontaires, principalement en Suisse romande: rédactrices et rédacteurs comme administratrices et administrateurs sont bénévoles, mus par la passion de comprendre l'actualité et de partager leurs analyses et propositions. Mais DP repose aussi, grâce au soutien financier de ses lectrices et lecteurs, sur une infrastructure solide pour sa publication, continuellement actualisée, et sur le service indispensable de trois prestataires indépendants pour la technique, la rédaction et la correction.

Nous sommes à la recherche d'une personne désireuse de reprendre le volet «*rédaction*» à la suite de la décision de François Brutsch de prendre sa retraite après 13 ans. Il y a nécessairement une part

d'engagement volontaire dans une telle fonction, à temps très partiel mais requérant une grande flexibilité, que nous pouvons rémunérer entre 2'000 et 3'000 francs par mois. Elle conviendrait particulièrement à une personne venue du monde de la presse ou de l'édition et ayant une bonne connaissance de la vie politique suisse, partageant la [philosophie](#) de DP et travaillant de manière indépendante.

Les outils utilisés sont principalement la suite bureautique de Google pour l'édition partagée des articles et WordPress pour leur publication. La personne choisie sera la plaque tournante du cercle des rédactrices et rédacteurs habituels et du cercle élargi des rédactrices et rédacteurs potentiels. Elle aura la tâche essentielle de conserver la vue d'ensemble sur la publication

et d'éditer les textes du point de vue de leur lisibilité sur écran comme sur papier par un public de non spécialistes. Une note de présentation plus détaillée est à la disposition des personnes qui [manifestent](#) leur intérêt. Des questions peuvent être [posées](#) jusqu'au dimanche 16 février 2020 (questions et réponses seront partagées anonymement entre toutes les personnes intéressées).

Le dernier délai pour faire parvenir [votre offre](#) est fixé au **dimanche 23 février 2020**. Le comité éditorial de DP (Jean-Daniel Delley, Yvette Jaggi et Joëlle Kuntz) examinera les dossiers, pourra procéder à des auditions et présentera une recommandation ou une sélection au Conseil d'administration de DP qui décidera, en vue d'un passage du témoin entre mai et juin 2020.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](https://www.domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous

pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Délocaliser les mesures de réduction du CO2 ne résout pas tous les problèmes

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2018/229.pdf>

https://www.researchgate.net/publication/281228040_Has_Joint_Implementation_reduced_GHG_emissions_Lessons_learned_for_the_design_of_carbon_market_mechanisms

https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/ets/docs/clean_dev_mechanism_en.pdf

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Umwelt/Fossile-Lobby-entlarvt-ihren-eigenen-Mini-CO2-Abgabe>

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Umwelt/CO2-Abgabe-auf-Benzin-und-Diesel-25-Jahre-Sabotage>

<https://www.translatoruser-int.com/translate?&from=de&to=fr&csId=e917a315-209b-4066-823e-e67468b6d55c&usId=ce8a03a2-f738-4c0c-8e7b->

[eca10185be8c&dl=fr&ref=SERP_ct&dt=2020%2f1%2f28%2015%3a25&h=EPennZ04-](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950082/index.html)

[DXizkeeLvWKAAtQGRs7Kgl65&a=https%3a%2f%2fwww.jahresbericht.klik.ch%2ffr%2fHome%2fAvant-propos.214.html](https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8)

<https://www.ecoplan.ch/index.php/de/projekte?searchAuthor=&searchText=Wirkungsabsch%3%A4tzung&submitButtonName=suche++%3E&searchLanguage=de-DE>

Egalité: la course d'obstacles des femmes à travers les institutions

<https://www.antipodes.ch/librairie/de-la-r%C3%A9volution-f%C3%A9ministe-%C3%A0-la-constitution-detail>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19710207/det224.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis127t.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950082/index.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_europ%C3%A9enne_des_droits_de_l%27homme

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19810614/index.html>

Le flipper, dernier maillon de l'ancien monde analogique

<https://www.domainepublic.ch/articles/35971>

<http://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Hors-serie-Litterature/The-Game>

Appel d'offres pour l'animation de la rédaction et le secrétariat d'édition de notre publication

<https://www.domainepublic.ch/principes-editoriaux>

<mailto:recrutement@domainepublic.ch>

<mailto:recrutement@domainepublic.ch>

<mailto:recrutement@domainepublic.ch>